



DÉCISION

N° : 2024-179

Exécutoire le : 27 AOUT 2024

Publiée le : 27 AOUT 2024

Visée le : 26 AOUT 2024

Notifiée le : 26 AOUT 2024

MARCHES PUBLICS
Accord cadre n°24036
Achat d'une solution EDR
Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°24036 relatif à l'achat d'une solution EDR pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Cette solution est dans le cadre de la cybersécurité afin de renforcer la sécurité par le biais d'une technologie de sécurité qui permet de détecter et de contrer les activités suspectes sur les appareils, les postes et serveur de la collectivité.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 15 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise Orange Cyberdéfense France domiciliée 12 Ter quai Perrache, 69002 Lyon.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : Orange Cyberdéfense France

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 26/08/2024 11:58:39



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision 2024-179 : Accord-cadre n.24036 - Achat d'une solution EDR - Attribution

Date de transmission de l'acte : 26/08/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/08/2024

Numéro de l'acte : dec760 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240826-dec760-AR

Date de décision : 26/08/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)